

Le département d'Etudes anciennes de l'Université Stendhal - Grenoble III a adopté le jeudi 12 mars 2009 la motion suivante :

Le département :

-Considère que les futurs enseignants de Lettres classiques doivent être évalués dans les trois disciplines qu'ils sont appelés à enseigner, le français, le latin, et le grec; dénonce en conséquence la réduction du nombre d'épreuves au CAPES de lettres classiques, et réclame que l'écrit comporte trois épreuves, dissertation française, version latine et version grecque;

-Considère que les futurs enseignants de Lettres classiques doivent être évalués non seulement sur leurs compétences à traduire les textes, mais aussi à les commenter; dénonce en conséquence la disparition de l'épreuve de l'explication de texte latin ou grec de l'oral du CAPES de lettres classiques, et réclame que l'épreuve de didactique se déroule en deux temps, le premier temps consistant en l'explication d'un texte français, latin ou grec;

-Considère que les futurs enseignants de Lettres modernes doivent connaître une autre langue que le français, et réclame en conséquence que l'écrit du CAPES de Lettres modernes comporte une troisième épreuve de langue, ancienne ou vivante;

-S'associe au mouvement en cours pour réclamer que la maîtrise des concours fasse l'objet de réelles concertations entre le ministère et les enseignants du supérieur et de l'IUFM, considérant qu'en l'état actuel, cette réforme non seulement diminue la valeur de la formation des futurs enseignants mais en outre contribue à vider de leur sens les masters recherche des universités.